

La dignité de la personne au cœur des limites posées par l'Église

L'Église catholique rejette les nouvelles techniques biomédicales lorsqu'elles portent atteinte à la vie embryonnaire, à la filiation ou au corps des femmes.

«La dignité de la personne doit être reconnue à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle.» Cette phrase ouvrant l'instruction *Dignitas personae « sur certaines questions de bioéthique »* – publiée en 2008 par la Congrégation pour la doctrine de la foi pour « mettre à jour » les enseignements de l'instruction *Donum vitae* – résume la préoccupation de l'Église lorsqu'elle porte un jugement éthique sur les nouvelles techniques biomédicales. *« Si l'Église pose des limites, c'est parce que l'usage de ces biotechnologies porte atteinte à l'identité de la personne, à son intégrité, à sa dignité, ou à celle du couple »,* rappelle Sœur Catherine Fino, professeur de théologie morale à l'Institut catholique de Paris.

L'Église catholique repère en effet trois problèmes majeurs derrière cet ensemble de techniques de procréation médicalement assistée. D'abord les atteintes à « la vie embryonnaire », lors de la congélation et surtout par la sélection des embryons. Les complexifications de la filiation sont un deuxième sujet de préoccupation: on le retrouve, par exemple, en cas d'insémination artificielle avec donneur (IAD), puisque l'on fait appel à un tiers pour disposer d'un ovule ou de sperme.

Enfin, l'instrumentalisation voire « l'exploitation du corps des femmes » en vue de produire des ovules, voire d'accueillir un embryon dans le cas de la gestation pour autrui, est le troisième de ces sujets d'attention qui fondent le jugement de l'Église sur les nouvelles techniques qui se profilent. La fabrication de gamètes artificiels, le clonage, les « *foetus augmentés* » représentent une véritable programmation d'êtres humains qui dissout l'égalité fondamentale entre les citoyens.

Pour l'Église catholique, « la vocation d'un couple et d'une famille inclut l'accueil d'une vie humaine comme don de Dieu, dans le cadre d'une relation d'amour », rappelle Catherine Fino. « Cette notion d'accueil est capitale: c'est elle qui permet aux parents de tolérer le fait que l'enfant qui naît est différent de l'idéal qu'ils s'étaient imaginé. »

Au-delà de la dissociation de l'acte conjugal et de la procréation qui fragilise dès l'origine cette posture d'hospitalité familiale, les incidences de ces techniques sur la construction du lien social ne sont pas négligeables: quelle égalité entre individus si certains ont été « programmés » et « augmentés »? Quelle tolérance envers les moins rentables au regard de nos critères de performance? Reste enfin le coût de l'accès à ces technologies, dont on peut imaginer qu'elles seront réservées « uniquement à certains pays et à certains couples », relève la théologienne.

Anne-Bénédicte Hoffner

<http://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/La-dignite-de-la-personne-au-caeur-des-limites-posees-par-l-Eglise-2015-11-09-1378294>